

Courriel n° 19

----- Message transféré -----

Sujet : message a l att de Mme Michele LE DU commissaire
enquêteur

Date : Wed, 30 Dec 2020 15:43:37 +0100 (CET)

De : Christian TYMOIGNE <christian.tymoigne0305@orange.fr>

Répondre à : Christian TYMOIGNE <christian.tymoigne0305@orange.fr>

Pour : Mairie de LE SAINT <mairie.le.saint@gmail.com>

TYMOIGNE Christian

Le saint le 25 décembre 2020

TREMEN

56110 LE SAINT

En préambule je voudrai souligner que nous nous sommes mobilisé contre ce projet de la société Pigeon une première fois contre une extension démesurée de 100 000 tonnes par ans et cette fois ci contre une régularisation et extension qui va passer de 4000 à 30 000 tonnes et ce pour toutes les raisons que je vais développer ci-dessous . Il faut aussi prendre en compte que nous battons face a un professionnel qui emploi du personnel qualifié et rodé a ce genre de projet (et qui a mis au moins 3 ans à préparer son dossier, ne nous laissant que le temps de l'enquête publique soit 6 semaines pour nous exprimer !!!!) . Ces spécialistes de l'environnement , des TP ou mines sont rémunéré pour leur travail , alors que nous ne sommes que des citoyens , n'ayant rien demandé a personne , qui avons fait le choix de vivre dans **notre centre Bretagne** , nous privant parfois d'avantages et de loisirs concentrés dans les villes , conscient au moment de nos installations qu'il existait une carrière de granit artisanale dont le tonnage autorisé était de 4000 tonnes uniquement (...) et qui ne faisait pas autant de nuisances

Je m'oppose donc fermement, pour toutes les raisons suivantes, à ce projet d'extension et régularisation de surface :

-1/-je m'oppose parce qu'il y a tous ces bruits émis par les marteaux piqueurs , les engins de chantier (qui s'octroient des « priorités » lors de leurs traversées de route - danger pour les usagers de la route) , les scies tournant tard le soir malgré les promesses du chef de carrière , et le bruit infernal du concasseur quand il vient broyer du gros bloc : ceci est intolérable pour un rural, plus habitué au calme et aux chants des oiseaux qui sont entre autres les raisons de notre choix de vie – cette demande d'extension est bien faite dans un but de rentabilité économique (bien marqué dans le document) et est une **« profanation » de notre cadre de vie**

-2/-je m'oppose a toutes ces poussières (quand le temps est sec) qui émanent de la carrière, qui s'échappent des camions non bâchés – malgré les promesses - et surtout qui s'envolent des boues séchées, boues qui ont ravinées du haut de la carrière sur la route C126 tout l'hiver (et cela est bien pire depuis les derniers travaux fait le 12/12/2020). Les boues sont aussi étalée régulièrement par les roues des camions – actuellement il nous sommes dans une configuration de 4000 tonnes (2

camion/ jour aller retour, plus le « négoce » et les particuliers – il faut imaginer une configuration de 30 000 tonnes ...(une vingtaine de camions avec un développement du négoce et toujours les particulier avec petites remorques ou tracteurs remorques) et l'été on peut constater que les camions et les voitures soulèvent des nuées de particules fines – avec un tel trafic il y aura un nuage permanent sur cette route !!!! je vous ferai remarquer que cette enquête publique tombe pile poil pendant une période difficile de notre histoire sanitaire , en hiver , période très humide ...avec les fêtes de fin d'années !!! ce qui réduit nos 6 semaines

-3/-Je m'oppose car le volet environnement manques de respect pour la biodiversité que nous, riverains et « indigènes » nous efforçons de maintenir depuis très longtemps : j'ai lu attentivement le dossier de demande d'autorisation d'extension de carrière déposé par la société pigeon contient nombreuses inepties , ou tout semble être demande de dérogation pour simplifier , et ou il y a de nombreuses contradictions d'études (exemple : les chauves souris ont été contrôlées en mars et octobre et un amoureux de la nature sait très bien que la période de sortie des chiroptères est de mai a septembre !!!!!) (Autre exemple : pour les escargots de quimper le jour du relevé on nous annonce des conditions favorables avec pluie et température douce, alors que les dates météo (en annexe) des jours de contrôle nous disent juste temps nuageux pas de pluie !!!!!j'ai relevé pas moins de 40 anomalies ... cette étude peut elle être crédible !!!! **NON**

-4/- Toujours au sujet de ces études, après recherche j'ai constaté qu'elles ont été faites par le bureau CBTP de QuimperléFiliale du groupe Pigeonou est l'impartialité !!!!

-5/-je m'oppose car il y aura plus de circulation de poids lourds sur cette C126 : l'étroitesse de cette route communale permet très difficilement de croiser deux voitures – quand on croise un camion ou un tracteur aujourd'hui on doit faire des manœuvres ou s'embourber dans les bas côtés l'hiver – plus de 50 % des gens empruntant cette route ont un âges avancés (des vieux à qui certains préconisent de leur retirer le permis de conduire) et dans nos campagnes une voiture est un outils indispensable pour éviter l'isolement ...impossible d' imaginer un trafic poids lourds plus important sans traumatiser les usagers de cette route, sans les isoler encore plusSi la plupart d'entre nous utilisent plutôt cette route ,c'est que l'accès a la RN 765 par la C8 présente un grave danger : quand on se dirige vers Gourin . En effets au bas de cette route communale C 8 il y a un panneau « cédez le passage » ou tout le monde s'arrête en regardant des deux cotés (cette ligne droite de 3 km est une tentation a la vitesse !!!!) Une fois juste engagé il n'est pas rare de voir une voiture venant de Gourin et se dirigeant vers Le Faouët amorcer un dépassement et vous vous retrouvez en face pour une collision frontale ...et je sais de quoi je parle. (CQFD)

-6/-Je m'oppose car sur cette route C 126, en plus des riverains et usagers de Langonnet et lieux dits alentour , il y a des passages de bus scolaire tous les matins vers 8h00 et tous les soirs vers 17h00 (le mercredi 13h00)- il y a des enfants à Tremen (3) à Penayune (1) a Guernanbigot (1) et a Cavano/ Sainte Jeanne (2) – Doit on mettre en danger la vie de ces enfants en multipliant le nombre de camions et les risques de manouvres risquées en faisant des croisement cars scolaires / semis remorque de 44 tonnes . A noter aussi que la vie locale a ses « us ou habitudes» de fonctionnement avec le trafics de tracteurs (céréales, primeurs, cultures maraichères , amendements , et autres activités agricole) , le trafics de ramassage du lait et de livraisons diverses , son ramassage d'ordures ménagères , sa distribution de courriers , les visites d'amis et familles bref une circulation nécessaire pour le bien vivre, le bien être et l'équilibre psychologique » des riverains – les confinements de 2020 on bien mit l'accent sur ces points. Sur cette route circule de nombreux vététistes et randonneurs. Le projet prévoit de limiter la vitesse a 20 km/ h ...elle est limitée a 30km/ h actuellement et ni les camions du groupe Pigeon et encore moins les camions affrétés, ni les employés ni de visiteurs de la carrière ne respectent cette vitesse de 30 km/h !!!!

-7/-Je m'oppose parce que le granit de Le saint est connu dans le secteur pour son grain particulier et a été utilisé pour la construction de nombreux bâtiments religieux de la commune et alentour. Pour autant, le granit utilisé dans la construction des monuments de la commune et maison d'avant 1960 ne proviennent pas de cette carrière ...les pavés et bordures de trottoirs de la rénovation des centres bourg des communes environnantes (Le saint, Gourin....) ne proviennent pas de cette carrières de Guernanbigot – pourquoi ?? : Des carriers travaillant ce granit (achat de bloc), sculpteurs de la région de Lorient ont arrêté d'en acheter, car elle est très mal extraite (trop fissurée dixit un carrier du Morbihan) et on ne trouve pas une seule statue sculptée dans le granit de la vallée des saints à Carnoët 22160 !!!! il est donc clair que l'objectif de la société Pigeon spécialiste en TP est de faire du granulats et uniquement du granulats !!!! Labellisation et le fait de garder une petite activité de taille de pierre est **pure « communication » pour vendre le projet**

-8/-Je m'oppose car **pour les habitants de LE SAINT ce granit est LEUR patrimoine** et doit être « durable » : nous voulons que dans 1000 ans et bien plus, que nos descendants puissent connaître ce noble matériaux pour la construction de leurs habitations et autres utilisations décoratives ...on n'a plus besoin de routes supplémentaires et ce bétonnage a tout va.

Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres nous l'empruntons à nos enfants (Saint Exupery)

9/-je m'oppose car après lecture du dossier déposé par le porteur de projet je n'y ai vu aucune étude concernant la radioactivité des roches . La commune de le saint est placée dans une zone classé 3 sur la carte de l'IRSN, c'est à dire à une radioactivité importante diffusée par :

- premièrement par le gaz radon (résidu gazeux de l'uranium) s'échappant des failles des roches (très importante failles car la roche est durement ébranlée par les explosions et la roche de la carrière est plutôt très fragile...), (le DPE depuis le 1 juillet 2018 oblige un contrôle radon pour la vente des maisons , ce qui nous permet de dire a ce jour que notre secteur a des émissions importantes au dessus de la norme préconisé par l'OMS et même la norme française 300Bq/m³
- deuxièmement par la radioactivité contenue dans la roche (le granit est une roche métamorphique venant des entrailles de la terre et donc chargée en uranium même si il y à cela des milliards d'années. Des mesures effectuées dans le G.R et sur les pierres le long de la route donne des valeurs hors normes en plus de la radioactivité naturelle

Avant toutes autorisations de prolongement de l'exploitation de cette carrière je demande à monsieur le préfet de diligenter **une étude approfondi et indépendante (CRIIAD)** pour que les matériaux extrait de cette carrière de granit ne contribue pas par ses poussières , ses granulats et autres pierres de tailles et aussi par toutes les particules fines (silice cristallines ...) qui ont la particularité de capter des ions chargés du radon, a mettre la vie des riverains , randonneurs et usagers de la route en péril (20% des cancer du poumon sont dû au radon et depuis que j'habite dans ce quartier j'ai connu de nombreux carriers décédés de cette maladie !!!!)

La seule solution pour éviter la dispersion de ces roches contaminées est la fermeture pure et simple

-10/- je m'oppose La régularisation administrative des surfaces :

Je suis arrivée pour la première fois sur ce jolie coin de campagne en 1975 quand j'ai épousé la petite fille du propriétaire d'une des surfaces à régulariser (celle ou se trouve les bassins de décantation). En 1976 j'ai aidé le grand père de mon épouse à y planter des pins qui se sont bien développés dans cette prairie d'une profondeur environ 5 à 6 mètres par rapport au niveau du GR, sur une surface de 1 hectare environ (la surface remblayée est bien plus grande -220mX80m) ??????. Dans les années 80

un incendie d'origine inconnu à ravagé cette pinède (accès impossible aux pompiers !!) et quelques mois après l'ancien propriétaire de cette carrière faisait une proposition de rachat !!!! Pour y implanter une pompe, et des bassins de décantation, puis à partir des années 1990 y remblayer des déchets et couvrir une zone humide sans autorisation....juste une autorisation d'exploiter la carrière pour 4000tonnes/an. La seconde zone à régularisé est ce qu'ils nomment la plate forme, de l'autre coté de la route (coté sud) a été remblayée début 1990 aussi et a une superficie de plus d'un hectare – **il suffit donc de transgresser la loi puis de régulariser ensuite !!!**

Le long du chemin de randonnée (entre la carrière et les bassins) on peut voir une zone qui s'étend du local scies sur au moins 300 mètres et d'une largeur de 20 a 30 mètres (voir **page annexe N°1** qui reprends ces données et autres « opérations » et qui m'interroge sur la quantité moyenne/an exploitées depuis 1990). Cette « falaise » artificielle est retenue par quelques arbres en souffrances, représente un véritable danger permanent pour les randonneurs avec des chutes de pierres régulières. Le danger sera d'autant plus augmenté que, un nouveau bassin de 500 mètres cubes plus sa structure sont implantés sur cette plate forme non stabilisée (risque de glissement de terrain) **Avant autorisation il est nécessaire qu'un expert indépendant donne son aval**

-11/- je m'oppose car dans la demande d'autorisation il est spécifié que la carrière ne fabriquera plus de sable ...pour diminuer les poussières Dans le fonctionnement d'un concasseur il est pas possible d'éviter les poussières ...dans un concasseur on y met de la roche plus ou moins grande, on y broie de la pierre et a la sortie il y a différents tamis qui permettent de faire des matériaux différents : ne plus faire de sable n'exclu pas le sable et les poussières (le produit sorti est nommé du 0/30 . le zéro correspondant aux particule fine et volatile et le trente au petit granulat de diamètre 30 millimètres) .Prenez n'importe quelle pierre issu du broyage , si on la frotte un peu nous avons de la poussière.... **Là le porteur de projet là nous, prends pour de véritable NAÏF**

-12/- Je m'oppose car il n'a aucune transparence dans les tonnages sorti de la carrière. Tout d'abord pas de pont bascule : comment peuvent ils savoir que les camions ne sont pas en surcharge ? combien facturer ? Y a-t-il un registre des ventes et départ ? Qui fait la facturation ? Je pense qu'il y a un service facturation à Hennebont. L'origine de départ de la marchandise est elle indiquée sur la facture ?avec plusieurs site de production peut on faire leur faire entièrement confiance ? Compte tenue des incohérences citées ci-dessus et des constats fait par des riverains (Exemple vérifiable : au début décembre un tracteur à fait une quinzaine d'aller retour avec une remorque d'une contenance de 20 tonnes – les agriculteurs ont l'œil...- donc 300 tonnes – cela voudrai dire qu'en deux semaines le quota annuel autorisé serait atteint !!!!!!!!!

-13/- je m'oppose car en matière de tourisme j'ai investi dans la rénovation d'une maison, en location saisonnière (c'était un projet de retraite avec mon épouse - la maison de ses grand parents- mais l'addiction de certaine a gâché ma vie Mais j'ai tout de même voulu mener ce projet au bout en mémoire de mon épouse)

Dans notre centre Bretagne aux touristes on vends du calme et de l'air pur mais aussi l'exceptionnel réseaux de sentiers de randonnées dans un endroit préservé grâce a une exploitation en bio et une biodiversité exceptionnelle – depuis le rachat de la carrière de Guernanbigot les sentiers au nord/est TREMEN ont perdu de leur attractivité car les eaux de la carrière s'écoulent en permanence dans le chemin soit par ruissèlement direct soit par infiltration au travers des roches de remblaiement – j'ai connu ce chemin ou on pouvait marcher a pied sec tout au long de l'année – je pense que c'est une forme de dissuasion pour interdire le passage par ces chemins !!!!

Quand au calme, bien ne faisant pas parti du périmètre de 500 mètres (courbe étrangement ovalisé aux abords de certains villages !!!! dès les 500m). Madame Le Du Je vous invite avec les riverains à

venir écouter juste une heure le bruit des marteaux piqueurs, pelleteuses et concasseurs dans notre village de TREMEN – une des raisons c'est qu'il n'y a pas de talutage du coté sud/est de la carrière et nous somme a la même altitude amplifié par la petite vallée qui nous en sépare. Bien sur ne venez pas pendant l'enquête publique, il règne depuis votre arrivée un calme anormal ...

Les vacanciers venus dans mon gîte me l'on fait remarquer, surtout ceux de juin et juillet car en aout il y a une fermeture de 3 semaines ...ouf ...

-14/-je m'oppose a ce projet car pendant mes temps de loisirs je m'adonne a la pêche dans le duc : j'ai remarqué au fil des ans, une nette diminution des remontées des salmonidés et une diminution des truites – les ruisseaux alimentant le duc qui prennent pour trois d'entre eux leur sources autour de la carrière de Guernanbigot on tous des problèmes de pollution visuelle :

- la rivière partant par le sud ouest (prairie devant l'entrée de la carrière) est asséchée l'été la source réelle se trouvant sous la dite plate forme !!!!

- la rivière partant de derrière les bassins est très chargée en particules en suspensions et plus inquiétant, il y a des mousses « savonneuses » . Il a aussi des trace d'irisations prouvant des pertes d'huile et ou gaz oïl sur la carrière

- la rivière donc la source est au pied du manoir de minez Pempen qui se dirige vers le nord du site (ou l'on peut trouvé quelques paillettes d'or) a une résurgence avec une couleur rouille

Pour toutes ces raisons je suis opposé à ce projet d'extension - avec une autorisation pour 4000 tonnes de pierre de taille 40 000 tonnes sont exploitées en moyenne par ans (voir annexe 1). Soit 10 fois plus. Si ils obtiennent une autorisation pour 30 000 tonnes, c'est un enfer qui nous attends car vont sortir 300 000 tonnes !!!!!

Au vu des dangers pouvant être mortels relevé au chapitre 9 et 10 je demande des études de garanties pour les riverains et usagés **et à défaut la fermeture du site**

Au vu des pertes financières sur la valeur de notre patrimoine , au vu des risques liés à la circulation intense pour la population et ses enfants et ses anciens , au vu des perturbations et déséquilibres que cela va apporter a la faune et la flore locale , au vue des poussières et irradiations anormalement plus élevé que la norme et pouvant avoir des incidence sur notre sante voir de notre vie , au vu du manque de contrôle et respect des quantités , au vu des bruits supplémentaires engendrés et au vu du risque de disparition d'un bien patrimonial collectif **je m oppose vivement a cette extension/ régularisation voire a la continuation de cette exploitation**

Je me tiendrai à votre disposition pour plus d'explication s'il est nécessaire, lors de votre permanence de janvier

Veillez agréer madame Le Du l'expression de mas sentiments dévoués

